

# Un chasseur est soupçonné d'avoir empoisonné des animaux

Une enquête de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage a permis de mettre en cause un chasseur de la Pévèle, ancien agriculteur, dans des affaires d'empoisonnement d'animaux.

PAR CÉDRIC GOUT  
villeneuveascq@lavoixdunord.fr

**PÉVÈLE.** En août 2018, l'Office départemental de la chasse et de la faune sauvage, basé à Louvignies-Quesnoy, est alerté par la découverte de la carcasse d'une buse variable dans un champ de la Pévèle. Ce rapace est une espèce protégée et les services de l'État informent le procureur de la République de l'ouverture d'une enquête. Ils envoient le volatile dans un laboratoire toxicologique.

« Le chien pesait environ 30 kg et il est mort en 10 minutes, en ayant ingurgité 0,01 g de Curater. »



Jean-Michel Vasseur (au premier plan) et Bertrand Warnez devant une photo de buse variable.

Le même jour, les enquêteurs, Bertrand Warnez, chef du service, et Jean-Michel Vasseur, son adjoint, apprennent la mort d'un chien dans le même champ, empoisonné lui aussi par un poison foudroyant.

Les résultats d'analyses sont sans appel : la buse a été empoisonnée au carbofuran, matière active du Curater, un insecticide puissant et violent utilisé dans les cultures fruitières et maraîchères conventionnelles.

Ce désinfectant des sols se présente sous forme liquide ou en

petits granules noir bleuté, comme le Témik, un produit similaire mais dont la substance active est l'aldicarbe, un poison encore plus foudroyant, utilisé dans la production des betteraves.

« La buse et le chien ont consommé le même appât, un pigeon mort dans lequel le Curater liquide a été injecté, indique Jean-Michel Vasseur. Le chien avait les restes du pigeon dans la gueule quand son maître lui a enlevé. Il pesait environ 30 kg et il est mort en 10 mi-

nutes, en ayant ingurgité 0,01 g de Curater. Le laboratoire toxicologique de Lyon a confirmé tout ça. C'est foudroyant. » Le Témik est interdit depuis 2007 et le Curater depuis 2008. Ils sont tous les deux toxiques par inhalation et mortels par ingestion.

#### DE QUOI TUER TOUT UN VILLAGE

Les deux agents de l'Office poursuivent leur enquête. Leur piste les mène jusqu'à un responsable de société de chasse, ancien agriculteur. Une perquisition leur

permet de découvrir, dans son garage, une bonbonne ne contenant pas moins de 7 kg de Curater. De quoi tuer la population d'un village de la Pévèle...

« C'est la réminiscence d'une pratique qui date des années 1970, époque où des espèces dites nuisibles, comme les mustélidés et les rapaces, étaient éliminées par empoisonnement à la strychnine par des gardes-chasses, indique Bertrand Warnez. Cet individu considérerait sans doute la buse variable comme un prédateur de gibier, un

concurrent qu'il fallait éliminer. Mais cette buse consomme à 90 % des micromammifères. »

Les 7 kg de Curater ont été saisis et détruits par une société de destruction de produits phytosanitaires. L'enquête des agents de l'ONCFS a permis de renvoyer l'auteur présumé des empoisonnements devant un tribunal. Lors de son procès à venir, il encourra jusqu'à deux ans de prison, 150 000 € d'amendes et une annulation du permis de chasse. ■

## Dix agents à la police de l'environnement

Basé à Louvignies-Quesnoy, l'Office départemental de la chasse et de la faune sauvage emploie 10 agents qui constituent la police judiciaire de l'environnement. Ils agissent dans trois domaines de compétence.

La protection de la faune sauvage et des milieux naturels terrestres. L'étude et la recherche sur la faune sauvage à travers des campagnes de bagages et le recensement des espèces migratoires. Et l'état sanitaire et la vigilance en cas de crise, comme la crise aviaire ou la peste porcine.

Les affaires d'empoisonnements au Témik ou Curater ne sont pas monnaie courante mais se produisent de manière sporadique. Dans la région, la dernière en date a eu lieu à Ferrière-la-Petite, près de Maubeuge, l'empoisonnement d'un milan royal (rapace) au Témik, dont la carcasse a été retrouvée par une association de protection de la nature.

L'ONCFS conseille aux particuliers propriétaires de chiens de ne pas hésiter à demander des analyses toxicologiques en cas de mort suspecte ayant les mêmes symptômes qu'un empoisonnement. ■

## D'autres empoisonnements de chiens et des auteurs pas encore identifiés

L'Office départemental de la chasse et de la faune sauvage a mis la main sur l'auteur présumé d'empoisonnements dans la Pévèle en novembre, après trois mois d'enquête. Mais nous avons relaté d'autres faits similaires dans nos colonnes.

D'autres empoisonnements ont eu lieu dans la Pévèle, dans des champs à Cysoing, en avril 2018. Des faits du même style ont été constatés dans d'autres secteurs encore : en juin 2018, à Emmerin, un individu a jeté un œuf dur rempli de granules noirs dans un corps de ferme où se trouvait un chien. Ce dernier l'a mangé et en est mort. Un acte délibéré pour tuer l'animal.

En novembre, cette fois, dans la plaine des Périsseaux, entre Templemars et Faches-Thumesnil, trois chiens ont été empoisonnés consécutivement. Une autopsie avait été pratiquée sur l'un des chiens. Elle avait bien révélé l'absorption de Témik.

Nous ignorons si le parquet de Lille a diligenté une enquête pour ces affaires mais des plaintes ont été bien déposées par les propriétaires.

Dans tous les cas, ces affaires démontrent que du poison interdit en France depuis des années (2007), capable de foudroyer un enfant avec moins d'1 gramme, est toujours détenu par des particuliers. ■



Les granules retrouvés dans l'œuf qui a servi à tuer un chien à Emmerin.